



PRÉFET DE L'EURE

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU DE L'AVRE

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

séance du 26 mai 2015

Relevé des délibérations

Service Eau Biodiversité Forêts

Dossier suivi par : Virginie BOUCHER
Tél : 02 32 29 62 38
Fax : 02 32 29 61 81
Mél : virginie-c.boucher@eure.gouv.fr

La commission locale de l'eau (CLE) du SAGE de l'Avre s'est réunie le 26 mai 2015 à 14h30 à la Préfecture de l'Eure sur convocation de la Secrétaire générale de la Préfecture de l'Eure.

Étaient présents :

Membres du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (12 présents) :

Monsieur Jean-Etienne MOREL, maire d'Armentières sur Avre,
Madame Michèle ROUVEIX, présidente du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton,
Monsieur Joël CLOMENIL, maire d'Illiers l'Evêque,
Monsieur Vincent BONTE, vice-président du SAEP de Verneuil Est,
Monsieur Roger BAËLEN, président du Syndicat de la Paquetterie,
Monsieur Jean-Pierre PREVOST, maire-adjoint de Normandel,
Monsieur Jean-Luc BEAUFILS, maire d'Irai,
Monsieur Alain BILBILLE, maire de Dampierre sur Avre,
Monsieur Sébastien ZONGHERON, maire-adjoint de La Puisaye,
Madame Catherine CROIBIER, maire de Bérou la Muloitière,
Monsieur Dominique LEOST, Syndicat intercommunal de la Vallée d'Avre,
Monsieur Gérard CHERON, conseil départemental de l'Eure.

Membres du collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (11 présents):

Monsieur Fabrice ESPRIT, chambre d'agriculture de l'Eure,
Monsieur Jean-Pierre PREVOST, chambre d'agriculture de l'Orne,
Monsieur Michel PLOVIE, chambre d'agriculture de l'Eure et Loir,
Monsieur Sébastien DOMINGO, président de la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Eure,
Monsieur Michel BROSSARD, fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique d'Eure et Loir,
Monsieur Jean-Paul GUILLE, Haute-Normandie Nature Environnement,
Monsieur Patrick MULET, Eure et Loir Nature,
Monsieur Jean-Louis SEUX, association de consommateurs de l'Eure UFC Que Choisir,
Monsieur Michel HORN, groupement régional des associations de protection de l'environnement de Basse-Normandie,
Madame GENESTE, association de l'industrie et du commerce pour l'environnement normand,

Madame Isabelle MEHAULT, Eau de Paris.

Membres du collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés (6 présents) :

Madame Anne LAPARRE-LACASSAGNE, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,
Monsieur Sylvain THULEAU, direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure,
Monsieur Mouloud BOUKERFA, agence régionale de la santé de Haute-Normandie,
Monsieur Didier LHOMME, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie,
Monsieur Laurent DESORMEAUX, service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques de l'Eure,
Madame Fanny OLIVIER, agence de l'eau Seine-Normandie.

Présent à titre d'expert :

Madame Elena PUPPINI-GUEUNET, animatrice du SAGE de l'Avre auprès du SIVA.
Monsieur Jean MENARD, conseil départemental de l'Orne,
Madame Virginie BOUCHER, direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure.

Excusés (9 dont 7 pouvoirs donnés à un autre membre):

Monsieur Jean-Luc BOULOGNE, maire de l'Hosmes, donne pouvoir à Madame Michèle ROUVEIX,
Monsieur Patrick RIEHL, siégeant pour deux voix : maire de Saint-Rémy sur Avre et conseil régional de la région Centre, donne deux pouvoirs à Monsieur Dominique LEOST,
Monsieur Jérôme BOURLET, conseil régional de Haute-Normandie,
Monsieur Philippe VAN HOORNE, conseil départemental de l'Orne,
Monsieur Christophe LE DORVEN, conseil départemental de l'Eure et Loir.
Le préfet de la région Ile-de-France, donne pouvoir à Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,
Le directeur départemental des territoires de l'Orne, donne pouvoir à la directrice des territoires et de la mer de l'Eure,
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre, donne pouvoir au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Haute-Normandie,
Le directeur départemental des territoires de l'Eure et Loir, donne pouvoir à l'agence régionale de la santé de Haute-Normandie.

Constatant que plus des deux-tiers des membres de la commission sont présents ou sont représentés par un pouvoir dûment signé, Madame la Secrétaire générale ouvre la séance.

Après un rappel sur le SAGE de l'Avre, approuvé par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2013, par la DDTM de l'Eure, il est procédé à l'examen des points de l'ordre du jour.

Les règles de fonctionnement de la commission locale de l'eau sont adoptées à l'unanimité par vote à mains levées.

Élections du président :

Les élus sont invités à présenter leur éventuelle candidature pour être président. Monsieur Dominique LEOST se propose seul.

Les élus sont appelés à voter à bulletin secret pour élire le président.

16 votes sont exprimés (pouvoirs y compris).

15 votes sont favorables à Monsieur Dominique LEOST, et 1 bulletin est nul.

Monsieur Dominique LEOST est élu président de la commission locale de l'eau du SAGE de l'Avre.

Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure donne la présidence au nouveau président. Elle quitte la commission à 15 h.

Élections des vice-présidents :

Monsieur HORN (groupement régional des associations de protection de l'environnement de Basse-Normandie) demande si les vice-présidents peuvent être issus d'un autre collège que celui des élus.

Monsieur Sylvain THULEAU lui répond par la négative s'agissant d'un article relevant du code de l'environnement.

Monsieur Jean-Luc BEAUFILS et Monsieur Roger BAËLEN sont élus vice-présidents à l'unanimité par vote à mains levées.

Élections des membres du bureau :

Madame Michèle ROUVEIX, Monsieur Jean-Pierre PREVOST, Monsieur Alain BILBILLE et Monsieur Sébastien ZONGHERON se portent candidats et sont élus au sein de leur collège.

S'agissant du collège des usagers, cinq membres sont candidats pour quatre places. Un vote à bulletins secrets est organisé.

A l'issue de ce vote, sont élus Madame Isabelle MEHAULT (10 voix), Monsieur DOMINGO (9 voix), Monsieur Michel PLOVIE (8 voix) et Monsieur GUILLE (8 voix).

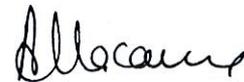
Enfin, s'agissant du collège des représentants de l'État, sont désignés : la direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie et l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Le président de la CLE,



Dominique LEOST

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale



Anne LAPARRE-LACASSAGNE

Synthèse des désignations du 26 mai 2015

Président de la CLE :

Monsieur Dominique LEOST, Syndicat intercommunal de la Vallée d'Avre.

Vice-présidents de la CLE :

Monsieur Jean-Luc BEAUFILS, maire d'Irai,
Monsieur Roger BAËLEN, président du Syndicat de la Paquetterie.

Bureau de la CLE :

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux:

Madame Michèle ROUVEIX, présidente du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton,
Monsieur Jean-Pierre PREVOST, maire-adjoint de Normandel,
Monsieur Alain BILBILLE, maire de Dampierre sur Avre,
Monsieur Sébastien ZONGHERON, maire-adjoint de La Puisaye.

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées:

Madame Isabelle MEHAULT, Eau de Paris,
Monsieur Michel PLOVIE, chambre d'agriculture de l'Eure et Loir,
Monsieur Sébastien DOMINGO, président de la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Eure,
Monsieur Jean-Paul GUILLE, Haute-Normandie Nature Environnement.

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés

Un représentant de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure,
Un représentant de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie,
Un représentant de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.